



SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
MRC des COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS
7, chemin Edelweiss, La Pêche (Qc) J0X 3G0
Tél. : 819-459-2422 - Fax : 819-459-2626
securitepublique@mrcdescollines.com

CONSENTEMENT À DES VÉRIFICATIONS
PAR LES CORPS DE POLICE
POUR LES CANDIDATS APPELÉS À ŒUVRER
AUPRÈS DE PERSONNES VULNÉRABLES

* Compléter le présent formulaire en lettres moulées

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'EMPLOYEUR OU ORGANISME

Employeur/Organisme		
Adresse (n°, rue, ville)	Code postal	Téléphone

SECTION 2 : IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Identification du candidat à partir d'au moins deux (2) pièces d'identité, dont une avec photo (spécifier les pièces présentées (exemple : permis de conduire, RAMQ, passeport, carte étudiant(e), bibliothèque, etc), inscrire le numéro correspondant et joindre une copie de chaque pièce à ce formulaire)			
PIÈCE N°1	PIÈCE N°2	PIÈCE N°3	
Vérification du permis de conduire pour le critère de la conduite automobile			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	SEXE
			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Adresse actuelle (n°, rue, ville)			Code postal
TÉLÉPHONES			
Maison	Travail	Cellulaire	
Adresses précédentes (n°, rue, ville) (5 dernières années)	Code postal	De (a-m)	À (a-m)

J'atteste avoir vérifié l'identité du candidat :	
Nom : _____	Date : _____
Signature : _____	



SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
MRC des COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS
7, chemin Edelweiss, La Pêche (Qc) J0X 3G0
Tél. : 819-459-2422 - Fax : 819-459-2626
securitepublique@mrcdescollines.com

* Compléter le présent formulaire en lettres moulées

SECTION 3 : CRITÈRES DE FILTRAGE (Préciser l'emploi ou les fonctions à exercer et la clientèle visée)

Emploi ou fonction :

(S.V.P. cocher une case) ÉTUDIANT/STAGIAIRE BÉNÉVOLE SALARIÉ CONJOINT ENFANT

NOTE : Dans le cas des garderies, centres de la petite enfance et autres services de garde, tous les critères énoncés ci-dessous doivent être vérifiés.

LISTE DES INFRACTIONS ET DES INCONDUITES INCOMPATIBLES AVEC L'EMPLOI POSTULÉ		
CRITÈRES	À VÉRIFIER	
VIOLENCE :	Toute infraction ou toute infraction criminelle pour laquelle une quelconque forme de violence a été utilisée, telle que l'homicide, le vol qualifié, les voies de fait, les infractions reliées aux armes à feu, l'enlèvement, la séquestration, les menaces, l'intimidation, le harcèlement, l'incendie criminel, le gangstérisme, les méfaits, la négligence criminelle	<input checked="" type="checkbox"/>
SEXE :	Toute infraction ou toute infraction criminelle à caractère sexuel, telle que l'agression sexuelle, les actions indécentes, la sollicitation ou l'incitation à la prostitution	<input checked="" type="checkbox"/>
VOL-FRAUDE :	Toute infraction ou toute infraction criminelle dont la nature même est assimilable à un vol ou une fraude, telle que le vol par effraction, le vol simple, la prise d'un véhicule automobile sans consentement, la fraude, la corruption, la supposition de personne	<input checked="" type="checkbox"/>
CONDUITE AUTOMOBILE :	Toute infraction ou toute infraction criminelle relative à la conduite d'un véhicule, telle que la capacité de conduite affaiblies par l'alcool ou une drogue, le délit de fuite, la conduite dangereuse	<input checked="" type="checkbox"/>
DROGUES ET STUPÉFIANTS :	Toute infraction ou toute infraction criminelle relative aux aliments, drogues et stupéfiants, telle que la possession, le trafic, l'importation, la culture	<input checked="" type="checkbox"/>
AUTRES :	Précisez :	<input checked="" type="checkbox"/>

SECTION 4 : CONSENTEMENT

Je, soussigné(e), consens à ce qu'un corps de police vérifie mes empêchements, c'est-à-dire toute déclaration de culpabilité ou toute mise en accusation pour une infraction criminelle, de même que toute infraction pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou morale des personnes vulnérables auprès de qui je serai appelé(e) à œuvrer. Sont également considérées comme des empêchements les infractions énumérées à l'annexe de la *Loi sur le casier judiciaire*, L.R.C. (1985), c. C-47, même si celles-ci ont fait l'objet d'un pardon. Je consens également à ce que le corps de police fasse les vérifications dans tous les dossiers et banques de données qui lui sont accessibles, à partir des critères de filtrage identifiés ci-dessus et qu'il transmette les résultats selon les procédures et directives en vigueur au corps de police.

Signé : _____ Date : _____
Signé : _____ Date : _____
Si le candidat est mineur, signature du parent ou du tuteur

L'employeur ou l'organisme est assujéti aux articles 18.2 et 20 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, L.R.Q., c. C-12, ainsi qu'à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L.R.Q., c. A-2.1, et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, L.R.Q., c. P-39.1.

18.2. « Culpabilité à une infraction » Nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si cette personne en a obtenu le pardon.

20. « Distinction fondée sur aptitudes non discriminatoire » Une distinction, exclusion ou préférence fondée sur les aptitudes ou qualités requises par un emploi, ou justifiée par le caractère charitable, philanthropique, religieux, politique ou éducatif d'une institution sans but lucratif ou qui est vouée exclusivement au bien-être d'un groupe ethnique est réputée non discriminatoire.